

Q NATURE DE LA FORMATION

Action, entretien et renfort de compétences.

🕒 DURÉE

1 jour - 7 heures de formation en présentiel.

☰ PRÉ-REQUIS

Aucun.

👤 PUBLIC VISÉ

Membre élu (e) du CSE identifié(e) RHSAS, RHSAS dans les établissements de plus de 250 salarié(e)s, membre élu(e).

👥 NB DE PARTICIPANTS

De 4 à 8 stagiaires max.

📖 MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support de cours, vidéo, mise en situation et exercices pratiques.

⚙️ MOYENS TECHNIQUES

Vidéoprojecteur, matériels pour cas concret et pour les exercices de groupes.

🎓 ANIMATEUR (TRICE)

Formateur(trice) certifié(e) en prévention des risques psychosociaux.

📄 MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Évaluation formative en cours de formation. Évaluation en fin de formation. Remise d'attestation de fin de formation.

📍 LIEU

Intra ou inter-entreprise.

💰 TARIFS

890€ (TVA non applicable) par journée de formation.

👉 ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.



Objectifs

- **Connaître** le cadre légal du référent Harcèlement Sexuel et Agissement Sexiste.
- **Cerner** son rôle et l'articulation de ses missions entre le CSE, l'employeur et les salariés.
- **Adopter** un comportement adéquat en fonction des situations rencontrées au sein de son entreprise.



Programme

1. Introduction : Qu'est ce que les RPS ? Facteurs, catégories et pathologies potentielles.
2. Le cadre légal du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes.
3. Le rôle du référent harcèlement sexuel et agissement sexiste au sein du CSE.
4. Les limites du référent harcèlement sexuel et agissement sexiste et l'importance du rôle de l'employeur.
5. Orienter, accompagner et informer.
6. Les acteurs internes et les voies de recours externes.

formariskPRO

✉ formariskpro@gmail.com
☎ 06 38 65 84 60
📍 9, avenue du Pas de Saint-George
86370 Château-LArcher

www.formariskpro.com

